

Chapitre un

Revue des activités de Petro-Canada

A. Débuts et évolution

En décembre 1973, le gouvernement du Canada annonçait son intention de créer une société pétrolière nationale, qui aurait le mandat suivant:

- prospecter pour trouver des sources classiques de pétrole et de gaz au Canada;
- investir dans la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières du Canada, plus particulièrement accélérer la mise en valeur des sables pétrolifères de l'Ouest pour lesquels il n'existe pas de technologie d'exploitation;
- agir comme organisme central d'achat de l'État sur les marchés d'importation de pétrole; et
- éventuellement se lancer dans le raffinage et la commercialisation des produits pétroliers.

La *Loi sur la Société Petro-Canada* a été déposée à la Chambre des communes en octobre 1974, et la sanction royale a été accordé le 30 juillet 1975. Petro-Canada a commencé ses activités en janvier 1976.

L'objet de la Société est énoncé à l'article 3 de la Loi:

3. La présente loi a pour objet de créer, dans le secteur de la production énergétique au Canada, une société d'État, habilitée à rechercher les gisements d'hydrocarbures, négocier et conclure l'achat de pétrole et de produits pétroliers à l'étranger afin d'assurer la permanence des approvisionnements au Canada, mettre en valeur et exploiter dans l'intérêt du Canada des gisements d'hydrocarbures tant au Canada qu'à l'étranger, effectuer des travaux de recherche et de développement concernant les hydrocarbures et tous autres combustibles et se lancer dans la prospection, la production, la distribution, le raffinage et la commercialisation des combustibles.

Les cinq objectifs officiels de la Société sont énoncés à l'article 6: